



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2025-011

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 15
procurations : 2
votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 24 février 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / F. REALE / P. ROZE / M. SOBOUL /

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. VACHER (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

**FIXATION DES TARIFS POUR LES SORTIES WALIBI
DU 2 JUILLET ET DU 22 OCTOBRE 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, exp

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents durant les vacances scolaires, le CCAS propose deux sorties à Walibi pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Le groupe se rendra sur place en bus, entièrement financé par le CCAS. Seules les entrées seront à la charge des familles. Le pique-nique sera tiré du sac.

Le CCAS propose les tarifs suivants, incluant le transport en bus et l'entrée au parc :

- Journée du 2 juillet : 19,00 € par personne
- Journée du 22 octobre : 27,50 € par personne

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'approuver l'application du prix de les deux sorties à Walibi, tel que présenté par le Président,

D'autoriser le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

approuve l'application du prix de les deux sorties à Walibi, tel que présenté par le Président,

autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 10 mars 2025



Le Président,

Fabien DURAND